

Décembre 2011 n°10

Le magazine du Pays Naborien

Perspectives

À la une



Le sentier de randonnée
à Dourd'hal

Au fil
des communes



Porcelette
et Lachambre

L'enquête

Fiscalité professionnelle unique :
un nouveau défi à relever

www.paysnaborien.com

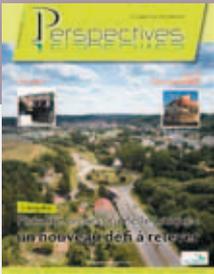


Édito



Nous vous affirmions fin 2010 que notre territoire était à un tournant de son existence. À cette époque, nous inaugurons le Composite Park. Ce formidable outil d'attractivité démontre et démontrera à l'avenir que nous restons plus que jamais attachés à l'industrie. Une obstination qui ne doit néanmoins, pas occulter les autres compétences. C'est pour cette raison que nous, élus, souhaitons passer à une fiscalité professionnelle unique. Un passage qui permettrait à notre intercommunalité d'être plus forte, plus entreprenante et d'intégrer de nouvelles compétences de manière intelligente sans augmenter la pression fiscale. Une manière également d'envisager des projets communautaires d'avenir comme la création de bâtiments relais. En attendant, nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de Noël et une heureuse année 2012.

Les élus de la communauté de communes du Pays Naborien



N°10 - Décembre 2011. Perspectives, le magazine du Pays Naborien.

Directeur de la publication :

M. André Wojciechowski, Président de la CCPN. **Rédacteur en chef :**

M. Dominique Steichen, Vice-Président de la CCPN. **Ont collaboré à ce numéro :**

M. Dominique Steichen, M. Robert Berg, Mlle Andrée Cansell, M. Roland Thiel, M. Jean-Pierre Montalbano, M. Gabriel Muller, Mme Marie-Claire Kontzler, M. Jean-Paul Jager, M. Yahia Tlemsani, M. André Bindner, M. Philippe Marchand, M. Gilbert Betti, Mme Mireille Stelmacyk.

Conception éditoriale et graphique : Evicom - 03 87 00 69 29 -

evicom@orange.fr - **Rédaction :** Vivian Peiffer / Guillaume Quignon

- **Impression :** Interprint, **Photo :**

Philippe Gisselbrecht / Éric Zell / Evicom - CCPN - couverture : Fly Pixel. Dépôt légal : à parution.



Sommaire

À la une

3



Brèves de territoire

4-7



Grand angle

8-9

L'enquête

10-13



Au fil des communes

14-15



ERRATUM

Dans la précédente édition de Perspectives (numéro 9 - juillet 2011), une erreur s'est une nouvelle fois glissée dans la rubrique «au fil des communes», cette fois-ci consacrée à Folschviller. Le fonds de concours de 30000 euros n'est valable que sur la durée de la mandature et non attribué chaque année. Toutes nos excuses aux lecteurs.

Événement climatique

Coup de pouce de la communauté de communes

Le 26 août dernier, une tempête de grande envergure s'abattait notamment sur Folschviller, Saint-Avold et Valmont. Le temps de faire les comptes est venu. État des lieux.

Généralement, on parle de calme après la tempête. Effectivement, le calme est revenu. Mais depuis le quart d'heure dévastateur du 26 août, on fait les comptes. Car côté dégâts, le territoire et plus particulièrement les trois communes citées précédemment, pansent leurs blessures. Côté public, enseignes commerciales endommagées (établissements Lotz à Folschviller, jardinerie Lehnhard à Saint-Avold, Cora), écoles (à Valmont notamment), salles polyvalentes et édifices religieux (toiture de l'église fortement touchée). Côté particuliers, citons les 8 000 véhicules touchés par les grêlons et auxquels doivent faire face les carrossiers, bien souvent aidés par les débosseleurs venus de France et de Navarre. Pour preuve, certains ont le carnet de commandes plein jusqu'en juin 2012 ! C'est dire la puissance et l'impact de l'événement climatique de cette fin d'été. En dépit de tous ces dommages, la tempête éclair n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance de catastrophe naturelle. Très rapidement, le 30 août, le conseil communautaire avait décidé d'ouvrir le fonds de concours des communes du Pays Naborien, conformément aux modalités définies en 2008, qui prévoit d'allouer une enveloppe de 30 000 € aux membres qui le souhaitent pour une dépense imprévue. Par la voix de son président André

Wojciechowski, la communauté de communes est allée plus loin en affectant un montant complémentaire de 8 000 € à chaque commune sur le principe du versement de ce même fonds de concours. Un coup de pouce bienvenu pour des communes qui, pour certaines, ont plus de 500 000 € de dégâts. Les événements récents survenus dans le Sud de la France nous auront aussi appris à relativiser. Nous n'avons eu que des dégâts matériels à décompter et pas de vies humaines à déplorer.



Zoom
sur...

Le chemin de randonnée à Dourd'hal

Faire en sorte que les chemins se rencontrent. Ce leitmotiv entonné par l'ensemble des élus de la communauté de communes est en train de devenir réalité. En effet, à l'automne dernier a été inauguré

un nouveau chemin de randonnée sur le secteur de Dourd'hal/Valmont. De nombreux travaux ont été nécessaires à sa mise en œuvre : essouchage, nivellement du terrain, création de fossés afin de canaliser les eaux pluviales, mise en place de rigoles métalliques et caniveau en travers



du chemin pour le drainage des zones humides. Le chantier a été mené par la société des Jardins de l'Est de Forbach pour un montant de 28 500 € HT, soit 34 086 € TTC.

Fisac

Un succès qui ne se dément pas

Promouvoir le développement économique de son territoire et à dynamiser le commerce local afin de permettre la sauvegarde des services de proximité et le maintien du lien social. Pour satisfaire l'objectif, La communauté de communes a inscrit dans le cadre du Fisac des orientations qui ont permis d'améliorer grandement l'image du linéaire commercial du territoire. « La première tranche de l'opération vient de toucher à sa fin », rappelle Gaston Adier, vice-président à la tête de la commission commerce de proximité et relations transfrontalières. Une première tranche qui comprenait une dizaine d'actions. « Des opérations liées au fonctionnement (création d'une fédération intercommunale de commerçants, d'un site Internet, d'un logo) et à l'investissement avec notamment la rénovation des devantures com-

merciales », poursuit le vice-président. Accompagnée par l'État, la communauté de communes a alloué une aide financière aux commerçants qui ont émis le désir de rénover leur vitrine. Les entreprises devaient remplir un certain nombre de conditions : être inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, disposer d'une surface de vente inférieure à 300 m² et une vitrine en pied d'immeuble, témoigner d'un chiffre d'affaires inférieure à 800 000 € HT ainsi que de n'avoir jamais bénéficié de financement public sur ce type de projet. « Une commission d'attribution composée de divers représentants* a été désignée pour attribuer les aides aux commerçants. Une subvention partagée de manière équitable entre l'État et la communauté de communes, soit 20 % chacun du montant HT des travaux. » Sur

Le Fisac, vous connaissez ? Déjà évoqué dans nos colonnes, le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce est un dispositif destiné à financer toutes les opérations visant à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité. Illustration du propos sur le Pays Naborien.

le territoire du Pays Naborien, cette première tranche a été un succès : sur 58 dossiers qui ont été déposés et acceptés, la communauté de communes a attribué une aide de plus de 100 000 €. « Au vu des résultats, nous réfléchissons d'ores et déjà à l'élaboration d'une deuxième tranche d'actions », conclut Gaston Adier.

*Délégation régionale du commerce, de l'artisanat des services et des professions libérales, chambre des métiers, associations de commerçants et d'artisans du Pays Naborien ; président et vice-président en charge du commerce ou leur représentants ; CCI de la Moselle.



Environnement

Sensibilisation à l'école de Ualmont

Asticots, cloportes et compagnie



Depuis l'opération compostage début 2011, la CCPN s'est engagée sur un programme de sensibilisation auprès des enfants. En effet, si les jeunes générations ne comprennent pas de prime abord l'intérêt du compostage, découvrir les vers, les pince-oreilles, les cloportes suscitent davantage leur curiosité. Un projet pédagogique a donc été élaboré en collaboration avec des enseignants. La première a eu lieu le 22 novembre à l'école maternelle de la Source à Valmont. Trois ateliers ont permis aux 4-6 ans de découvrir le monde caché des transformateurs. « Cette initiative doit faire tomber les clichés sur les déchets. Le temps du "tout poubelle" est révolu. Il faut adopter au plus vite les gestes les plus justes », a déclaré Simone Hamann, vice-présidente en charge de l'environnement à la communauté de communes. À noter que, sur simple demande, l'animation sera proposée à tous les enseignants des communes adhérentes à la CCPN.

Évènements

Dans le but de sensibiliser aux gestes du tri et d'apporter des informations sur les déchets au public, la communauté de communes du Pays Naborien s'est tournée vers un mode de communication plus proche des usagers. Ainsi, elle a participé à plusieurs événements en 2011. La première manifestation auquel elle s'est associée a été le Salon de l'habitat et de la décoration de Saint-Avold du 18 au 21 mars 2011. Le service environnement de la CCPN y présentait un jeu de massacre créé et construit spécialement par les agents de l'intercommunalité. Ce jeu, intitulé « Massacrodéchets »,

Le tour des Salons

consistait à tenter d'abattre parmi les rangées de déchets, ceux qu'on ne recycle pas. Bien sûr, le stand présentait également un composteur et des guides formés au compostage domestique qui répondaient aux questions des visiteurs. Outre le Salon de l'habitat, le stand de la communauté de communes s'est installé à la « Fête du chou » organisée dans la commune de l'Hôpital les 10 et 11 septembre dernier ainsi qu'aux Jardins d'Henriette à Saint-Avold fin août. « Ce type d'intervention privilégie un

aspect ludique plutôt que des explications de consignes à respecter afin d'amener les gens et surtout les enfants à apprendre tout en jouant. Pour moi, il reste essentiel de continuer à communiquer en rencontrant directement les usagers des collectes des déchets », note Simone Hamann, . Plusieurs communes ont déjà renouvelé leur demande pour la tenue d'un stand, lors des manifestations orientées "environnement", pour l'année 2012. Alors, lors des prochaines manifestations, n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Déchèteries

État des lieux

L'heure est à la rénovation et à la mise aux normes. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et des critères déchèteries à respecter, en constantes évolutions, des changements sont survenus sur les sites.

Le point sur ces aménagements réalisés et futurs.



Cela fait déjà deux ans que la communauté de communes du Pays Naborien (CCPN) gère les déchèteries de L'Hôpital et de Valmont. Le but de ces déchèteries intercommunales : jouer un rôle de premier plan dans la préservation de notre environnement et desservir au mieux les habitants des communes de Altviller, Carling, Diesen, Folschviller, L'Hôpital, Lachambre, Macheren, Porcellette, Saint-Avold et Valmont, tout en respectant une réglementation et les critères régionaux d'aménagement des sites.

La déchèterie de Valmont

Courant juillet 2009, le site a bénéficié d'un petit « coup de jeune » avec l'extension légère de la plate-forme sur l'arrière des bennes et la pose d'un grillage rigide. Dans le cadre de la collecte des Dasri, (Déchets d'activités de soins à risques

infectieux), une armoire de stockage des seringues usagées a été installée. Le site s'est également vu doté d'un conteneur de collecte verre supplémentaire ainsi que d'une borne de collecte supplémentaire papiers et de deux nouveaux fûts de collecte des huiles alimentaires, courant octobre 2010. Pour plus de sécurité, le site s'est vu amélioré par un éclairage automatique des quais, courant mars 2011. Enfin, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et afin de respecter les critères régionaux niveau 1 des installations classées, il a été installé, durant le deuxième semestre 2011 :

- un point d'eau extérieur accessible aux usagers,
- un nouveau panneau d'entrée avec logos des déchets acceptés (dispositions réglementaires arrêté du 02/04/1997 rubrique 2710),

Et pour l'avenir ?

Pour la déchèterie de Valmont

- Dans le but de sécuriser davantage le site, en complément des détecteurs de présence déjà installés, un projet de mise en place de caméras de vidéosurveillance est à l'étude.
- Poursuite des travaux d'aménagement des espaces verts commencés en 2011.

Pour la déchèterie de L'Hôpital

Assez isolée, la déchèterie actuelle de L'Hôpital va faire l'objet de mise en place d'une signalétique dans les différentes rues de la commune. Dans une optique de mise en conformité, le conseil communautaire a accepté, en date du 15 février 2010, la réalisation d'une étude pour l'implantation d'une nouvelle déchèterie. Objectif principal : améliorer le service rendu aux usagers tout en maîtrisant le coût global d'exploitation des équipements.

Cette étude a été réalisée par Anétame Ingénierie de Strasbourg, qui s'est basée sur les critères suivants :

- La topographie du terrain,
- La situation au titre de l'urbanisme,
- La desserte, la superficie et l'accès du terrain,
- L'intégration paysagère,
- Le raccordement aux réseaux existants.

- un local DMD complémentaire pour pallier à l'apport évolutif des déchets spéciaux (dispositions réglementaires arrêtés du 02/04/1997 rubrique 2710),
- des garde-corps galvanisés à chaud ceinturant la zone de déchargement (norme ERP : NF P 01-012) dès lors que la hauteur des quais excède 1 mètre.

La déchèterie de L'Hopital

Afin d'uniformiser les deux sites, depuis décembre 2010, les usagers peuvent désormais apporter en déchèterie de L'Hopital :

- les huiles de fritures, les cartouches d'imprimantes ainsi que les DMD (Déchets Ménagers Dangereux) comme les colles, peintures, produits de nettoyage, aérosols etc... Il est également possible d'apporter les Dasri (Déchets d'activité de soins à risques infectieux) pour la collecte des seringues usagées conditionnées dans des bacs adéquats. Toujours dans le but d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers, en octobre 2010, une borne de collecte des vieux papiers est présente sur le site en plus de la collecte des bouteilles de gaz installée en juin 2011. Pour le stockage des produits ménagers et du matériel d'entretien du site, un nouveau local outillage a été installé en déchèterie en août 2010.

Ce qui est commun aux deux déchèteries

Les entrées déchèteries sont dotées, depuis octobre 2009, un nouveau panneau d'entrée ainsi que des vitrines extérieures pour l'affiche du règlement. En mai 2010, de nouveaux panneaux magnétiques indicateurs des bennes ont été installés sur les deux sites, avec l'installation de panneaux et pictogrammes « interdiction de fumer ». En octobre de la même année, dans le cadre de la collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Élec-

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNAUTAIRES

Usagers : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Artisans, entreprises, commerçants :

Les lundis, mercredis et jeudi après-midi de 14h00 à 17h00 contre paiement.

Les collectivités :

Uniquement du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les gens du voyage de l'aire d'accueil de Saint-Avold :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 contre paiement.

triques et Électroniques), le Sydeme – Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est – a fourni à chaque site un conteneur de stockage spécial DEEE. Les enlèvements sont effectués par ENVIE2E LORRAINE.

Le règlement intérieur des déchèteries intercommunautaires est disponible à l'accueil de chaque mairie du territoire, ainsi que sur le site internet www.paysnaborien.com. Pour tout renseignement, contactez Peggy Cieslik, responsable déchèteries au 03 87 29 32 90.

TARIFS COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Afin d'apporter une information complète sur les tarifs de la collecte et du traitement des ordures ménagères, voici un point complet sur les coûts et les facilités de paiement :

Tarifs particuliers

- 1 personne par foyer : 128 euros / an.
- 2 personnes par foyer : 226 euros / an.
- 3 personnes par foyer : 266 euros / an.
- 4 personnes par foyer : 302 euros / an.
- 5 personnes et plus par foyer : 348 euros / an.

À noter : depuis 2010, la communauté de communes facture directement les bailleurs suivants : Néolia, SNI Sainte-Barbe, Logi-Est, Moselis, l'Opac. Les locataires concernés ne seront donc pas facturés par la communauté de communes, mais par leurs bailleurs respectifs.

Tarifs professionnels

- Moins de 120 litres : 180 euros.
- 120 litres : 300 euros.
- 240 litres : 600 euros.
- 360 litres : 825 euros.
- 480 litres : 1200 euros.
- 720 et 750 litres : 1875 euros.
- 1100 litres : 2750 euros.

Solutions de paiement

Par mensualisation. Contrat à retirer à l'accueil de votre mairie ou à la communauté de communes (Zone Europort) et à remplir en y joignant un RIB et l'autorisation de prélèvement complétée et signée.

Par prélèvement automatique à l'échéance. Contrat à retirer à l'accueil de votre mairie ou à la CCPN (Zone Europort) et à remplir en y joignant un RIB et l'autorisation de prélèvement complétée et signée.

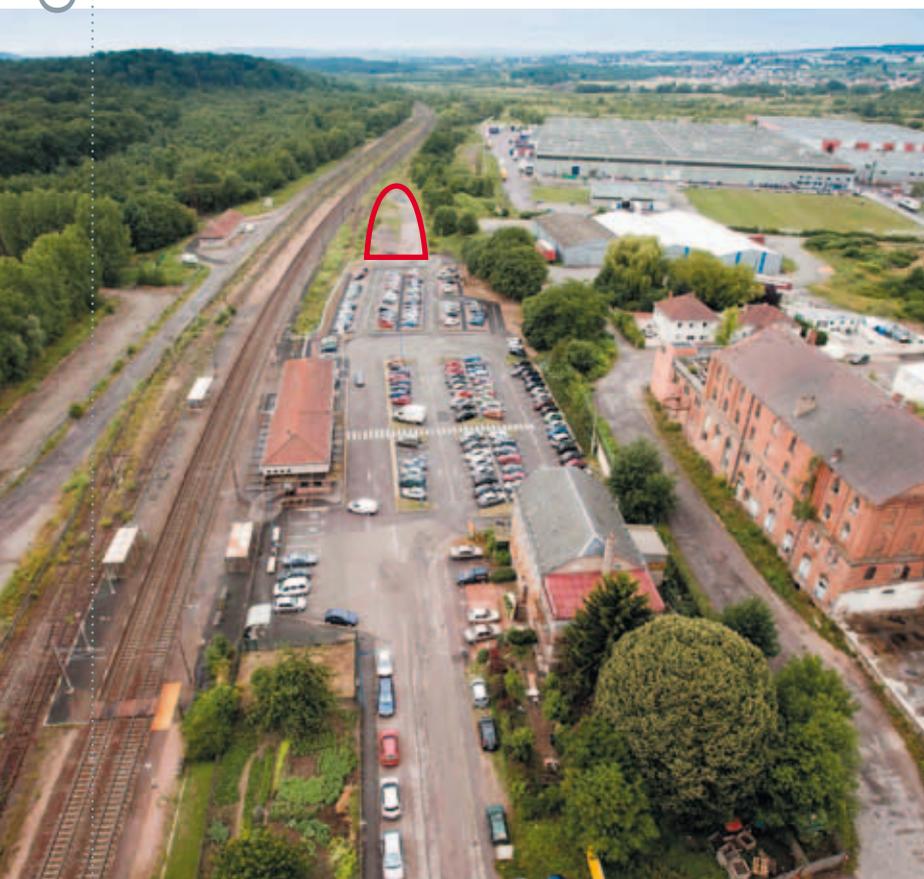
Contrats disponibles en téléchargement sur www.paysnaborien.com.

À réception de la facture en réglant par chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public), par virement bancaire ou par espèces à la Trésorerie principale de Saint-Avold.

 **N° Vert 0 800 400 402**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Parking de la gare Saint-Avold/Valmont

De nouvelles places à venir



En rouge sur la photo, la troisième tranche de travaux à l'étude.

La deuxième tranche des travaux d'agrandissement du parking de la gare SNCF de Saint-Avold/Valmont a pris fin cet été et a permis d'agrandir le parking de 75 places supplémentaires, augmentant ainsi la capacité de celui-ci à 175 places. Sous la maîtrise d'œuvre de la SNCF et cofinancés par la Région Lorraine (50%), la communauté de communes du Pays Naborien (39%) et la SNCF (11%), le parking, ses aménagements et la vidéo surveillance ont coûté 350 000 euros HT. Mais ce n'est pas encore suffisant. Avec une affluence de plus de 220 véhicules par jour, le parking de la gare est dans l'incapacité de subvenir aux besoins de stationnement de l'ensemble des usagers, clients de la SNCF. Afin de pallier ce problème, la communauté de communes du Pays Naborien a lancé une étude pour proposer une extension d'une centaine de places. Après accord de la SNCF, en attendant cette réalisation définitive, des travaux provisoires d'amélioration, nivellement, mise en sécurité et clôture pourront d'ores et déjà être menés. À suivre...

Ligne transfrontalière

Un projet en questions

Une étude menée récemment à la demande de la communauté de communes du Pays Naborien, par le cabinet Fioux, montre l'intérêt de la création d'une ligne de transports en commun transfrontalière, qui engendrerait un lien direct entre Sarrelouis et Saint-Avold. Cette ligne de bus express apporterait une fréquentation supplémentaire de 2 000 voyages par an,

sur la base des estimations de l'Eurodistrict. Ce projet pourrait voir le jour en cas de création d'un arrêt ferroviaire TGV en gare de Saint-Avold/Valmont. La mise en place d'une ligne express Sarrelouis – Saint-Avold engendrerait l'affluence d'un quart de voyageurs en plus, soit 1 000 voyageurs, portant le total à 5 000. Cette ligne engendrerait un arrêt à Creutzwald

et une deuxième à la maison de la mobilité de Saint-Avold. Cela permettrait également de tisser un lien entre le nord et le sud du territoire. Selon les études menées par l'Eurodistrict, 85% des automobilistes interrogés n'imaginent pas, pour le moment, délaisser leur véhicule pour les transports en commun. Ce projet permettrait de renverser la tendance.

Un nouveau défi à relever

© somenski-fotolia.com

Fiscalité Professionnelle Unique

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la contribution économique territoriale (CET) s'est substituée à la taxe professionnelle. Une nouvelle donne qui a redistribué les cartes en matière de répartition des ressources entre les différentes collectivités. Le point sur la situation de la communauté de communes du Pays Naborien, qui devrait opter pour le passage en 2012 à la Fiscalité professionnelle Unique (FPU).

Le contexte

Supprimée le 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle était réglée par l'ensemble des 2,9 millions d'entreprises en France. Perçue par les collectivités locales, elle constituait 26 des 36 milliards de leur budget. La réforme a été présentée pour relancer l'investissement des entreprises et protéger les emplois sur le territoire national. En échange de la suppression de cet impôt basé sur la valeur des biens et des équipements des entreprises, les industriels doivent prendre des engagements relatifs à la relocalisation de la production, à leur politique de dividende et aux licenciements. La cotisation économique territoriale (CET) a donc été instaurée et comporte deux volets. Le premier est foncier

(CFE) : il taxe les terrains et les constructions. Le second (CVAE) est basé sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire la valeur que crée une entreprise en transformant des produits ou en apportant des services. Cette nouvelle contribution touchera les entreprises à partir de 500 000 euros de chiffre d'affaires, avec un barème progressif.

La situation de la communauté de communes jusqu'au 31 décembre 2011

Avec la communauté de communes de l'agglomération de Sarrebourg, la communauté de communes du Pays Naborien était jusque-là, la seule en Moselle à être une EPCI à fiscalité additionnelle, les autres étant toutes à fiscalité intégrée

ou engagées récemment dans le processus (District urbain de Faulquemont et communauté de communes du Warndt). Dans ce régime, le groupement intercommunal est doté des mêmes compétences fiscales qu'une commune : il vote le taux et perçoit le produit des quatre taxes directes locales. Mais sa fiscalité se surajoute à celle des communes, qui continuent de percevoir leur fiscalité sur les quatre taxes directes. Le législateur permet aux groupements à fiscalité propre additionnelle d'opter pour la taxe professionnelle de zone (TPZ), tout en conservant leur fiscalité sur les autres taxes. La TPZ visait à unifier le taux de l'ex TP sur une zone d'activités économiques clairement délimitée et ainsi faire disparaître les inégalités de pression fiscale.

Le changement de situation

L'option pour la fiscalité professionnelle unique (ex-TPU) devrait être adoptée le 19 décembre pour prendre effet à compter de 2012. Du fait de la réforme des finances locales, toute communauté de communes adoptant la fiscalité professionnelle unique (FPU) pour 2012, sera automatiquement assujettie au régime de la fiscalité mixte et devra voter, en plus du taux de CFE « unique » (lire encadré), des taux additionnels de taxes d'habitation et foncières. La communauté de





communes reversera à ses communes membres une attribution de compensation correspondant aux recettes professionnelles communales minorées des charges transférées.

Les conditions de la transition

« Une intercommunalité politique forte implique un passage à une fiscalité intégrée unique », rappelle Michel Heuzé, sous-préfet de l'arrondissement de Forbach qui a participé à la réunion de présentation des enjeux de la FPU organisée le 19 novembre dernier par la communauté de communes du pays Naborien. En effet, cette transition devrait également permettre à la communauté de communes d'être bénéficiaire d'un versement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour un montant total de 791 017 euros et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour un montant de 541 075 euros. Une attribution dépendante de la prise de compétences supplémentaires à conférer

par les différents conseils municipaux à la communauté de communes (lire page 13). « Cette manne pourrait nous permettre à la fois d'intégrer de nouvelles compétences de manière intelligente sans augmenter la pression fiscale et de créer, le cas échéant, de nouvelles zones d'activité », souligne l'un des vice-présidents de la communauté de communes du Pays Naborien.

Bon à savoir

La CFE « unique »

L'adoption de la fiscalité professionnelle unique entraîne la substitution de la communauté de communes aux communes pour la perception et le vote du taux de CFE, ce taux voté étant unique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Afin d'atténuer les effets indésirables de cette unification des taux, la législation institue un mécanisme obligatoire d'unification progressive des taux (UPT) de CFE. Durant ce laps de temps, les taux d'imposition CFE de chaque commune vont converger vers ce taux voté et les redevables de la CFE seront donc imposés à des taux spécifiques selon leur commune d'implantation. Au sein de la communauté de communes du Pays Naborien, la durée d'uniformisation est estimée à trois ans.

Les enjeux futurs



Le passage en FPU augure également la prise par la communauté de communes de deux nouvelles compétences : celle du Schéma de secteur et celle de la piscine. Revue de détails.

LE SCHÉMA DE SECTEUR

Définition

Le schéma de secteur est un outil qui permet de compléter le Scot, le document clé pour l'aménagement et la maîtrise du développement d'un territoire de bassin de vie et d'emplois à un horizon 15/20 ans. Un schéma de secteur comprend un rapport de présentation, regroupant un diagnostic et un projet d'aménagement de développement durable (PADD) ainsi qu'un document d'orientations. Le schéma de secteur pétrochimie Carling-Saint-Avold est prévu dans le cadre du Val de Rosselle. Un schéma de secteur ne peut être approuvé tant que le Scot lui-même ne l'a pas été.

Mission et perspectives

Le schéma de secteur prévoit les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés ainsi que des sites naturels à protéger. Les objectifs du schéma de secteur sont multiples : il doit notamment contribuer à l'équilibre social et à la construction de logements sociaux ; à la cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs ; à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations des commerces et autres activités économiques ; à la protection des paysages et à la mise en valeur des entrées de ville ; à la prévention des risques.

LE STADE NAUTIQUE DE SAINT-AVOLD

Présentation

Créée en 1968, la piscine de Saint-Avold installée dans un parc **de près de 3 ha, dispose de 1 300 m² de surface extérieure de bassins. Plus de 120 000 clients (associations, public et scolaires) s'y rendent chaque année. Le fonctionnement de l'équipement coûte 1,3 M€/an.**

Le contexte actuel

Le transfert de la piscine engendrera irrémédiablement des frais. Le transfert de charges sera à la fois calculé sur la fréquentation et sur l'assiette foncière (le service des Domaines se chargeant de

l'établir). La part de la charge de la communauté de communes sera au minimum de 25% dans le projet. Aujourd'hui, il s'agit aussi de rendre le stade nautique plus attractif pour satisfaire un public plus large, tout en encadrant strictement les coûts et tout particulièrement ceux résultant de l'exploitation future. « L'intérêt communautaire d'une piscine apparaît comme quelque chose qui coule de source », précise André Wojciechowski, le président de la communauté de communes. « Néanmoins, il faudra être prudent sur les travaux à effectuer. Il ne s'agit pas de construire un nouveau stade nautique mais de procéder aux travaux

urgents (infiltration, hydraulité des bassins extérieurs et entretien courant). » Les investissements seront décidés dans un deuxième temps après le passage effectif à la FPU.

« Essayons déjà d'avancer avec la prise de ces deux compétences. Une fois les modalités clairement définies, nous pourrions envisager d'autres projets d'avenir : la vente au comptoir sur 8 000 m² à l'entreprise Dodo, le développement du Composite Park, la création de bâtiments relais ou encore la mise en route du projet de l'AF AEI qui devrait être porteur d'une soixantaine d'emplois sur le territoire », conclut le président.



Glossaire

- **CET** : contribution économique territoriale.
- **CFE** : contribution foncière des entreprises.
- **CVAE** : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises.
- **TPU** : taxe professionnelle unique.
- **TPZ** : taxe professionnelle de zone.
- **FPU** : fiscalité professionnelle unique.
- **FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.
- **DCRTP** : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.
- **SCOT** : schéma de cohérence territoriale.
- **PADD** : projet d'aménagement et de développement durables.
- **DOO** : document d'orientation et d'objectifs.
- **AF AEI** : association familiale d'aide à l'enfance inadaptée.



Bénéficiant depuis 2009 d'une salle polyvalente flambant neuve, la commune de Lachambre utilise essentiellement ce foyer socio-éducatif dans l'accueil périscolaire, la vie associative en plus des cérémonies privées (mariage, baptême, etc.). Un bel édifice qui profite à tout le monde. Gros plan.

Le foyer socio-éducatif fait salle comble

La solidarité entre communes n'est pas un mythe et ça, la municipalité de Lachambre l'a bien compris. Et ce n'est pas Macheren qui s'en plaindra. « Nous dépannons la commune de Macheren qui effectue actuellement des travaux de leur foyer de Petit-Ébersviller et accueillons ainsi les enfants pour le repas du midi », précise Simone Hamann, maire de Lachambre. Une solidarité qui ne s'arrête pas là puisque la MJC de Saint-Avold vient également occuper les lieux deux fois par semaine pour y faire du hip-hop, de la danse et de la gymnastique. Un foyer socio-éducatif qui avait déjà l'habitude d'accueillir des jeunes entre ses murs puisque la salle polyvalente effectue l'accueil périscolaire des enfants des écoles de Lachambre et d'Altviller, en regroupement pédagogique. Autrefois bâtiment paroissial, la commune a signé un bail emphytéotique de 60 ans avec la paroisse pour devenir propriétaire des murs durant cette période. Totalement

renovée et munie d'une grande salle avec écran géant, d'une cuisine et d'un hall d'entrée, la nouvelle salle polyvalente a connu un succès immédiat. « La salle accueille de multiples activités telles que la chorale du village, Récréason, les cours de gymnastique et des cours de cuisine une fois par mois », ajoute Sophie Lorenz, employée de la municipalité et qui gère toute la logistique de la salle depuis son ouverture. Pouvant accueillir 120 personnes, les travaux du foyer socio-éducatif de Lachambre a coûté 1,4 million d'euros, en grande partie subventionnés par l'État, le conseil général et le fonds de concours de 29 000 euros octroyé par la communauté de communes du pays naborien. « Cette salle répond à un réel besoin pour les associations et les habitants de la commune, ajoute Madame le

maire, Simone Hamann. C'est un lieu de rencontre important qui a suscité un bel engouement depuis son ouverture. » Un foyer qui a ouvert ses portes l'été dernier lors du centre aéré sans hébergement organisé conjointement avec Valmont et Altviller, durant trois semaines en juillet. Une belle réussite. « Nous avons eu 55 enfants par semaine en moyenne et les retours des parents ont été extrêmement positifs. Nous réfléchissons à réitérer cette expérience », conclut Sophie Lorenz. La « success story » du foyer ne fait que commencer.



Porcelette

1611-2011 : la commune fête ses 400 ans

Dans le cadre du 400^e anniversaire de la fondation du village, la municipalité accompagnée des associations et habitants de la commune, commémore durant l'année ses 400 ans. Une opportunité d'organiser un grand nombre d'évènements et publier divers livres. Tour d'horizon avec le Maire Eddie MULLER.



« Les diverses actions que j'ai souhaité à cette occasion, nous donnent matière à réinscrire sous diverses formes l'histoire de notre village. » Né il y a 4 siècles par la volonté de l'Évêque et Comte de Toul Jean des Porcelets de Maillane, le village se développe par la forêt, la culture et l'élevage jusqu'à l'avènement du charbon qui permet à la commune de basculer dans l'ère industrielle et de se développer rapidement.

Après la fermeture des mines, le site De Vernejoul accueille aujourd'hui le Composite Park dédié aux matériaux et technologies de pointes.

- Au cours de l'année lancée aux vœux du maire avec le concours des « enfants du charbon » et la présentation du logo, se sont succédé :

- conférence et théâtre en « platt », plantation de 4 chênes, concerts de printemps et d'automne par l'harmonie, feux de la Saint-Jean, et d'artifice du 14 juillet.

- Grande fête du sport avec près de 1 000 participants, ainsi qu'une énorme fête

des écoles et inauguration des fresques et sanglier en mosaïque réalisé par les enfants.

- Grand chapitre de la confrérie du sanglier avec près de 30 confréries présentes.

- Présentation des livres de généalogie et d'un nouvel ouvrage sur « Porcelette 1611- 2011 ».

- Création du chemin du patrimoine avec panneaux historiques et livret explicatif.

- Après la trêve d'été, s'est tenu un colloque national d'histoire sur Porcelette par des historiens universitaires et la publication d'un livre « Porcelette village de la Renaissance ».

- Nous avons eu lors de la grande messe interparoissiale, le bonheur de découvrir le médaillon du fondateur du village, taillé dans la pierre.

- Madame la Maire de Maillane, village de Provence, berceaux de la famille du

fondateur, était présente à cette occasion et une charte d'amitié a été paraphée.

- Après l'Arsenal et avant le musée du quai Branly à Paris, le groupe Bolivien Moxos a donné un récital de musique et chants baroques.

- La mairie a abrité de nombreuses photos et tableaux réalisés par des artistes locaux sur le thème du passé au présent.

- Une exposition sur le mur de Berlin, les concerts de la chorale des « chœurs d'or » et du groupe Slovène « Jadran » ont ravi les foules.

- La fête d'automne, la commémoration de la libération des villages de Porcelette et Diesen, l'inauguration de la place du 27 novembre 1944, ont parachevé cet anniversaire qui sera clos en décembre à la fête des aînés.

En somme, une année bien remplie pour ces 400 ans.



Madame la maire de Maillane et le maire de Porcelette, après la signature de la charte d'amitié, remise du médaillon du fondateur du village.

DIESEN (57 890)
Maire : M. Erwin Thiel
1, rue de Porcelette
Tél. : 03 87 93 06 33 / Fax : 03 87 93 33 46
Courriel : mairie.diesen@wanadoo.fr
@ : www.mairiediesen.com

CARLING (57 490)
Maire : M. Gaston Adier
199 B, rue Principale
Tél. : 03 87 93 21 11 / Fax : 03 87 82 61 43
Courriel : mairiedecarling@wanadoo.fr
@ : www.carling.fr

PORCELETTE (57 890)
Maire : M. Eddie Muller
5, rue de Saint-Avold
Tél. : 03 87 29 71 71
Fax : 03 87 29 71 70
Courriel : mairie-porcelette2@wanadoo.fr
@ : www.porcelette.fr

L'HOPITAL (57 490)
Maire : M. Gilbert Weber
9, rue du Presbytère
Tél. : 03 87 29 33 80 / Fax : 03 87 82 50 21
Courriel : ville-de-lhopital@wanadoo.fr
@ : www.ville-lhopital.fr

SAINT-AVOLD (57 500)
Député/Maire : M. André Wojciechowski
36, boulevard de Lorraine
Tél. : 03 87 91 10 07 / Fax : 03 87 91 36 47
Courriel : courrier@mairie-saint-avold.fr
@ : www.mairie-saint-avold.fr

MACHEREN (57 730)
Maire : M. Bernard Trinkwell
2A, rue du Centre Petit-Ebersviller
Tél. : 03 87 92 18 82
Fax : 03 87 92 98 98
Courriel : mairie-de-macheren@wanadoo.fr
@ : www.macheren.com

FOLSCHVILLER (57 730)
Maire : M. Claude Staub
Rue Usson du Poitou
Tél. : 03 87 29 32 90 / Fax : 03 87 91 23 04
Courriel : adjoint.maire.muller@folschviller.com
@ : www.folschviller.com

VALMONT (57 730)
Maire : M. Dominique Steichen
1, rue de la Mairie
Tél. : 03 87 92 11 34 / Fax : 03 87 92 08 83
Courriel : accueil@mairiedevalmont.fr
@ : www.mairie-valmont.fr

ALTVILLER (57 730)
Maire : M. Jean-Jacques Ballevre
44, place de la Mairie
Tél. : 03 87 92 06 54 / Fax : 03 87 92 55 84
Courriel : mairie.altviller@wanadoo.fr
@ : www.mairie-altviller.fr

LACHAMBRE (57 730)
Maire : Mme Simone Hamann
23, rue Principale
Tél. : 03 87 92 13 98 - Fax : 03 87 92 56 77
Courriel : comunelachambre@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Pays Naborien
Résidence Plein Centre
5 place Saint-Nabor - BP 20046
57502 Saint-Avold Cedex
Tél. : 03 87 92 84 76 / Fax : 03 87 92 98 32
E-mail : communaute@paysnaborien.com
@ : www.paysnaborien.com



Altviller



Carling



Diesen



Folschviller



Lachambre



L'Hôpital



Macheren



Porcelette



Saint-Avold



Valmont